



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 9 mai 2016 A 20 heures**

Nombre de membres en exercice : 32
Nombre de membres présents : 24
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de suppléants : 0
Nombre de votants : 26

L'an deux mille seize, le neuf mai à vingt heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de Yenne, se sont réunis au siège de la Communauté de Communes de Yenne, 133, chemin de la Curiaz à YENNE (Savoie).

Membres présents : Mesdames et Messieurs BAILET Marie-Christine, BARLET Françoise, BENET André, BOLLIET Claudine, CHAPEAU Christian, COLLOMB Paul, DLOUHY Marie-Rose, DUMOLLARD Guy, FOURNIER Victor, GARCIA Jean-Louis, GARIOUD Christian, GOJON Martine, HEBRARD Jean-François, LOVISA Jean-Pierre, MILLION-BRODAZ Patrick, PADERNOZ René, PERRIAND Eric, PHILIPPE Victoria, REIGNIER Paul, RODRIGUEZ William, ROSSET Maryline, SAUCAZ Michel, SULPICE Pierre, TASSAN-ZANIN Yves.

Absents ou excusés : Mesdames BIDAL Chantale et PROVENT Jocelyne
Messieurs BROCHIER Jérôme, CHEVALLIER Jean-Claude, DANTIN Jean-Jacques
DESOMBRE Patrick, LOMBARD Stéphane et PIQUET Jérôme,

Pouvoirs :

Madame BIDAL Chantale à Monsieur PADERNOZ René

Monsieur PIQUET Jérôme à Madame PHILIPPE Victoria

Monsieur GARIOUD Christian est désigné comme secrétaire de séance.

Deux remarques concernant le PV du conseil communautaire du 15/04/2016 :

- sur les créneaux horaires de surveillance de la plage de Chevelu qui, en définitive, après concertation avec le SDIS et l'exploitant, ont été fixés pour l'année 2016, du 2 juillet au 1^{er} septembre
- pour le camping du Flon, le tableau des tarifs nuitées du camping du Flon reprend, à tort, la ligne « stockage – hivernage » et un montant de taxe de séjour faux de 0.35 €.

Les délibérations ont pris en compte ces corrections.

Le procès-verbal de la séance du 15 avril 2016 est approuvé.

Le quorum étant atteint la séance peut débuter selon l'ordre du jour suivant :

- ❖ Modification des statuts de Savoie Déchets (dossier envoyé par mail)
- ❖ Approbation des tarifs périscolaires : rentrée 2016/2017
- ❖ Désignation d'un suppléant au comité syndical du SMAPS suite à démission de M. RODRIGUEZ
- ❖ Questions diverses

Trois points sont rajoutés à l'ordre du jour après accord du Conseil communautaire :

- A la demande de Monsieur PADERNOZ et de son conseil municipal ainsi que de Monsieur CHAPEAU :
 - envoi d'une lettre de remerciements aux membres de la CDCI et Préfet pour avoir accepté la motion de ne pas regrouper la CCY
 - le devenir de la CCY après validation du schéma par la CDCI quid compétences en termes d'urbanisme, d'économie...

- Virement de crédits budget eau

1 – Modification des statuts de Savoie Déchets et approbation de l'adhésion du SMITOM de Tarentaise

En qualité de membre du Syndicat mixte Savoie Déchets, la Communauté de Communes de Yenne doit se prononcer sur :

- la révision statutaire du syndicat du fait de l'adhésion du SMITOM
- la révision statutaire du fait de la mise en cohérence des statuts avec les compétences effectivement exercées par le syndicat et son statut de syndicat à la carte.

Le comité Syndical de Savoie Déchets a approuvé par délibération du 1^{er} avril 2016 ces dispositions soumises maintenant à l'approbation du conseil communautaire.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, APPROUVE la modification des statuts de Savoie Déchets telle que présentée en annexe et APPROUVE l'adhésion du SMITOM de Tarentaise, emportant sa dissolution au 1^{er} juillet 2016.

2 – Tarifs 2016/2017 accueils périscolaires et TAP

Il est rappelé que le Conseil Communautaire avait approuvé en séance du 11 avril 2016 le principe d'une augmentation des tarifs des temps d'accueils périscolaires et TAP pour la rentrée 2016/2017 de 2 %, tarifs à corriger sur cette base.

D'autre part, ces tarifs n'étant pas divisibles pour les 3/4 d'heure de TAP de Yenne, il est proposé d'en fixer aussi les montants.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **FIXE les tarifs périscolaires et TAP comme suit, applicables pour la rentrée scolaire 2016/2017 :**

PERISCOLAIRE / TAP					
	Quotient Familial	TARIF 1/2 heure en €		TARIF 3/4 heure	
		sept-15	sept-16	sept-15	sept-16
0 à 500	0,60	0,61	0,90	0,92	
501 à 1000	0,67	0,68	1,01	1,02	
1001 à 1500	0,73	0,74	1,10	1,11	
> 1501	0,75	0,77	1,13	1,16	
extérieurs	1,06		1,59		
FORFAIT ENFANT					
Quotient Familial	sept-15	sept-16			
0 à 500	4,62	4,71			
501 à 1000	5,12	5,22			
1001 à 1500	5,52	5,63			
> 1501	6,02	6,14			
extérieurs	6,52				

pénalités = 10 €
retard abusif

APPROUVE le règlement intérieur modifié à cet effet.

3 – Désignation d'un représentant au Comité syndical du Syndicat Mixte de l'Avant-pays savoyard

La démission de Monsieur RODRIGUEZ William du comité syndical du SMAPS en qualité de suppléant nécessite une nouvelle désignation par le conseil communautaire.

Madame DLOUHY Marie-Rose propose sa candidature.



Le conseil communautaire, à l'unanimité, **DESIGNE** Madame **DLOUHY Marie-Rose** pour représenter la communauté de communes de Yenne au sein du Syndicat Mixte de l'Avant-pays savoyard en qualité de membre suppléant en lieu et place de Monsieur Rodriguez.

Membres titulaires	Membres suppléants
DUMOLLARD Guy	GARIOUD Christian
PADERNOZ René	DLOUHY Marie-Rose
PROVENT Jocelyne	LOVISA Jean-Pierre
BENET André	FOURNIER Victor
MILLION-BRODAZ Patrick	SULPICE Pierre
CHAPEAU Christian	BIDAL Chantale

Il est précisé, pour le SMAPS, que le titulaire absent doit avertir le suppléant qui lui est affecté.

Les discussions font ressortir que ces absences peuvent occasionner des difficultés de représentativité dans certaines commissions ou instances. Le maire de Yenne précise que ce problème devrait être réglé pour la fin du mois de juin.

4 – Virement de crédits « budget 2016 eau potable »

Le président propose de voter des crédits supplémentaires au chapitre 2315 pour payer les frais de notaire de l'achat de terrains Les Berthets à Traize non prévus au BP 2016 « eau potable ».

Le conseil communautaire, à l'unanimité, VOTE la décision modificative budgétaire suivante pour l'eau :

Libellé	-	+
2315- Travaux en cours	775,00 €	
2111-Achat de terrain		775,00 €

5 – L'intercommunalité

5-1 CDCI du 29 mars 2016

Le président rappelle que le Préfet a envoyé aux communes et aux intercommunalités, son arrêté et son schéma départemental de coopération intercommunale de la Savoie suite à la CDCI du 29 mars 2016. Depuis aucun autre document n'a été reçu.

Il rappelle aussi les phases principales de cette procédure (délibération du Conseil communautaire majoritairement défavorable à la fusion, amendements présentés à la CDCI adoptés à la majorité requise des 2/3 des membres) qui laissent la CCY en dehors de toute fusion et dans sa configuration actuelle.

Il précise aussi que la CDCI de l'Isère s'est prononcée défavorablement à la fusion des communes du Vallon du Guiers avec la Communauté de communes Val Guiers et la Communauté de communes d'Aiguebelette, contrairement à celle de la Savoie.

Le maire de Yenne évoque, de par sa présence à la CDCI pour la présentation de l'amendement de la CCY, les points qui l'ont interpellé (parole non donnée à Monsieur Husson, le résultat du vote...). Il explique que le Conseil municipal de Yenne a voté le principe de l'envoi, aux membres de la CDCI et Préfet, d'un courrier de remerciement au nom de l'ensemble des communes, pour leur vote en faveur du maintien en l'état l'actuel du territoire. A cette proposition, le conseil communautaire se positionne plutôt en faveur d'un courrier rédigé à l'échelle de chaque commune.

5-2 Le devenir de la CCY

La compétence économique deviendra une compétence obligatoire pour la CCY le 01/01/2017.

Un travail important reste à faire (état des lieux des zones d'activités, fiscalité : TPU ?...) Un accompagnement par l'ASADAC et des services fiscaux a été demandé.

Une rencontre est aussi programmée avec les élus de la CCVG pour avoir un retour d'expériences dans ce même domaine.

Monsieur BENET explique quelques aspects de la fiscalité professionnelle unique qui remplacerait la fiscalité additionnelle :

- elle permettrait de préserver les montants des dotations de l'Etat pour la CCY
- la CCY devrait garantir les ressources des communes en leur reversant une compensation TP pendant 10 ans (montant bloqué)
- quid la TP des gros contributeurs (CNR par exemple)

Il faudra bien analyser ce qui sera supportable respectivement pour la CCY et pour les communes. En effet la seule ressource de TPU, compte-tenu du potentiel de développement économique du territoire de la CCY, ne sera pas suffisante ni évolutive. Il faudra peut-être opter pour une fiscalité mixte.

Informations complémentaires concernant le coût par habitant pour le tourisme et la culture :

- tourisme 29.72 €
- culture 3.82 €

A l'analyse financière prospective de cette nouvelle compétence, il faudrait rajouter :

- les moyens à mettre en œuvre pour assurer « l'instruction des droits des sols en urbanisme »
- les recherches de pistes d'économies de fonctionnement des services de la CCY.

6 – Questions diverses

6-1- Réunion des Maires

Le président rappelle que la réunion des maires est fixée le 15 juin 2016 avec la présence de Monsieur LIMOUSIN chargé des relations avec les collectivités territoriales à EDF
Beaucoup de questions en perspective...

6-2 – Très haut débit (Pierre Sulpice)

Objectif : déploiement du Très Haut Débit sur l'ensemble de l'Avant-pays savoyard

Le SMAPS étudie des solutions techniques applicables rapidement avec un autofinancement plus accessible pour les collectivités et un retour d'investissement annoncé sur 18 mois.

Une solution intermédiaire ➡ la pose d'antennes relais

- Définir les lieux d'implantation + état des lieux des antennes existantes utilisables
- Problèmes de propriété de sols, d'effets de rayonnement, de branchements électriques à régler
- 100 € par habitant 50 000 € par an

Le très haut débit et la fibre optique

Une procédure de délégation de service public pour la création et l'exploitation d'un réseau d'initiative publique à très haut débit a été engagée par le Conseil départemental de la Savoie. Les négociations avec les candidats sont en cours, les objectifs et le calendrier de couverture prenant appui sur le scénario de référence du schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Savoie. A ce jour, les intercommunalités de Savoie ont donné leur accord pour la mise en œuvre de ce projet et à son financement participatif à l'exception de Chambéry Métropole et la Communauté d'Agglomération d'Aix-les-Bains.

- engagement financier de la CCY en 2017 = 50 000 €
- au bout de 25 ans le réseau revient au Département : quel retour pour les collectivités ?
- Co-financement = copropriété

Une évolution à suivre...

6-3 – Programme ALCOTRA – coopération franco-italienne – appel à projets PITER

Territoires contigus déjà engagés dans cette démarche : Cœur de Savoie, Tarentaise et Département de la Savoie
Possibilités d'intégrer l'Avant-pays savoyard dans ce programme européen pour saisir des opportunités de financement à hauteur de 80 à 85 %.

Les axes qui ont été définis et dans lesquels les projets pourront s'inscrire sont les suivants :

- Axe 1 :
 - recherche et innovation
 - innovation appliquée à l'éco-construction

- Axe 3 :
 - Projet de développement d'éco-tourisme dans ses aspects nature-santé-sport-loisirs – valoriser la culture et le patrimoine
 - La mobilité stratégique *
- Axe 4 :
 - Services sociaux et de santé
 - Maillage du territoire avec des services plurifonctionnels durables

6-4 – L'écomobilité

La réunion organisée le 14 avril 2016 au SMAPS par l'Agence Ecomobilité missionnée par la Région Auvergne-Rhône Alpes pour accompagner les collectivités dans cette démarche, a réuni peu d'élus de la CCY. Pour leur permettre de mieux appréhender les objectifs et les enjeux de cette démarche, le diaporama qui a été présenté au SMAPS sera transmis aux mairies. Un retour des projets d'actions à mettre en œuvre dans ce domaine est attendu.

6-5 – Projet pôle santé (J. Provent)

Le désert médical constaté à Belley entraîne une hémorragie des patients vers Yenne. C'est pourquoi le pôle médical de la Rivière à Yenne reçoit 85 patients par semaine de Belley et de ses environs. La création d'un pôle santé serait un projet où la collectivité aurait un rôle de facilitateur.

6-6 – Convocation des conseils communautaires par mail

A l'exception de Madame BAILET de Lucey qui accepte de recevoir sa convocation sur la messagerie de la Mairie de Lucey, toutes les convocations du conseil communautaire seront dorénavant transmises à chaque conseiller communautaire sur leur messagerie personnelle.

6-7 – Conférence sur l'urbanisme et l'architecture

Rappel de la date : le 24 juin 2016

Présence de trois représentants par commune

Programme en cours de réalisation

6-8 – Camping du Flon

- Il est rappelé que pour le choix du délégataire du Camping du Flon, les conseillers communautaires de la Commune de Yenne s'étaient abstenus considérant qu'ils n'avaient pas été invités à la commission d'appel d'offres convoquée à cet effet.
Rectification faite par P. Sulpice : La démission de W. Rodriguez et l'absence de Mme BIDAL et de son suppléant expliquent la non-représentativité de la commune de Yenne à cette commission.
- Défaillance du gestionnaire dans l'ouverture du camping début mai 2016 du fait d'une non-immatriculation de son entreprise. Ouverture assurée par P. Sulpice et R. Couturier pour recevoir les kayakistes
- Demande d'installation d'une restauration rapide par le nouveau gestionnaire à étudier.

Séance levée à 21 h 30

YENNE, le 9 juin 2016

Le Président,

G. DUMOLLARD

